



HOTEL DE VILLE - Place Georges Clemenceau - 99 Rue Carnot - 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
☎ 03.86.87.62.00 ✉ accueil@villeneuve-yonne.fr

Villeneuve-sur-Yonne, le 11 juin 2021

Affaire suivie par Pascale HOUZÉ
Objet : Convocation du Conseil municipal

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil municipal qui se tiendra le

**Vendredi 18 juin 2021 à 20 heures,
Salle du Conseil**


Compte tenu de la situation sanitaire, la séance sera diffusée sur la chaîne youtube de la Télé de l'Yonne (Com Com TV) :

<https://www.youtube.com/channel/UCrNgd-ZCUwk03673R2edklQ>

Conformément à la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, le quorum est abaissé au tiers des membres en exercice présents et chaque conseiller peut être porteur de deux pouvoirs.

Vous trouverez en annexe l'ordre du jour de cette réunion.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

La Maire,

Nadège NAZE

COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-YONNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 18 juin 2021 à 20 heures,
Salle du Conseil municipal

ORDRE DU JOUR

- approbation du procès-verbal de la séance du 7 mai 2021

Finances

- Reprise des désordres structurels sur le bâtiment multi accueil : modification du plan de financement

Ressources humaines

- Création d'un poste dans le cadre du dispositif de Parcours Emploi Compétence (contrat aidé)
- Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité
- Bibliothèque : accueil d'un volontaire en service civique
- Police municipale : suppression et création de postes

Administration générale

- Marché de fourniture et acheminement d'électricité, de gaz et services associés : choix des fournisseurs
- Donation Petitpied
- Mise à disposition ponctuelle du stand de tir : convention avec l'Ecole Nationale de Police
- Stérilisation et identification des chats errants : convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis
- Modification du règlement intérieur du restaurant scolaire
- Vente de glaces et collations à la plage : redevance d'occupation du domaine public

Informations du Maire